

**M. l'Orateur:** La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc être mise en délibération.

\* \* \*

[Traduction]

### LES PÊCHES

#### LE FLÉTAN DE LA CÔTE DU PACIFIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Frank Howard (Skeena):** Étant donné les difficultés extrêmes qui assaillent la pêche au flétan sur la côte ouest, monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter, avec l'appui du député de Burnaby-Seymour (M. Nelson), une autre motion au sujet de cette importante question, savoir:

Que la Chambre exprime l'opinion selon laquelle la pêche excessive du flétan à laquelle se livrent le Japon, l'Union soviétique et la Corée du Sud dans le Pacifique est contraire aux règles élémentaires d'une sage politique de conservation.

**M. l'Orateur:** Cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre en conformité de l'article 43 du Règlement. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Faute de consentement unanime, la motion ne peut pas être mise en délibération.

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

### LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

#### L'AMÉNAGEMENT D'UN OLÉODUC VERS MONTRÉAL—LA MISE EN CHANTIER—LA CAPACITÉ PRÉVUE—DEMANDE D'EXPLICATIONS

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le 4 septembre, soit il y a quatre mois, ce dernier a dit à la Chambre que le gouvernement envisageait de construire un oléoduc jusqu'à Montréal. Le premier ministre peut-il informer la Chambre de la cause précise du retard dans la mise en chantier du projet ou bien dans la présentation de la demande auprès de l'Office national de l'énergie, demande qui serait faite au printemps selon ce qu'a dit hier le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Pourquoi le projet entier n'a-t-il pas encore dépassé l'étape des discussions, après quatre mois?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je crois que le ministre a également indi-

### Questions orales

qué hier qu'il prévoit pouvoir annoncer sa décision très prochainement. Je tiens à réitérer cette garantie à la Chambre. Le retard, selon les termes du chef de l'opposition, découle du fait que nous avons voulu connaître les préférences des provinces quant au tracé et à la méthode de pose de l'oléoduc. Dans l'intervalle, comme la Chambre le sait, nous avons tenté de nous assurer un approvisionnement de conduites par l'entremise de la Corporation canadienne commerciale. Pour cette raison nous comptons encore pouvoir respecter l'échéance que j'ai annoncée.

**M. Stanfield:** Le premier ministre a fait allusion à la consultation des provinces au sujet du tracé. Peut-il dire quelles provinces le gouvernement consulte au sujet du tracé et lesquelles il consulte, si toutefois il le fait, au sujet de l'importance du pipeline et de la quantité de pétrole qu'il permettra d'acheminer?

**M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, c'est surtout l'Ontario et le Québec qui ont pris part aux consultations, bien qu'il puisse y en avoir eu d'autres. Je suis au courant des consultations avec ces deux provinces. Du côté du Québec, il semble y avoir une légère préférence pour l'un des deux tracés. Quant à l'Ontario, on a refusé, sauf erreur, de faire connaître une quelconque préférence.

**M. Stanfield:** Le gouvernement du Canada est-il arrivé à une entente ou à un accord avec le gouvernement du Québec quant à l'importance du marché québécois du pétrole ou à la proportion des besoins du Québec qui seraient satisfaits grâce au brut canadien? Autrement dit, le gouvernement du Canada a-t-il consulté le gouvernement du Québec au sujet de la quantité de pétrole brut canadien qui serait acheminé vers le marché québécois, et y a-t-il eu des discussions avec les provinces Atlantiques à ce propos?

**M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, autant que je sache, les entretiens ont eu une portée générale. Il ne s'agit pas seulement de la quantité de brut mais aussi de la date à laquelle nous pourrions livrer ce pétrole aux marchés de l'Est. Quant à la consultation des provinces Atlantiques, je dois m'en remettre au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui, cela va de soi, s'est occupé de la question de plus près que moi.

**M. Stanfield:** Je suis désolé, monsieur l'Orateur, mais je veux poser une autre question supplémentaire au premier ministre ou au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. La décision de livrer environ 250,000 barils par jour sur les marchés de l'Est se fonde-t-elle sur des consultations avec les provinces de l'Est ou sur d'autres facteurs? En effet, un débit de 250,000 barils par jour ne suffirait qu'au quart des besoins de ces cinq provinces de l'Est; il ne serait donc possible de répondre qu'au quart des besoins.

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, l'autre question importante consiste évidemment à déterminer si le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien peut produire suffisamment de pétrole pour alimenter des marchés supplémentaires dans l'est du pays sans causer en même temps des problèmes à l'égard d'accords concernant les exportations avec les États-Unis. Cette question a été débattue tant par les provinces consommatrices que par les provinces productrices.